

Compte-rendu d'essai

PECHER 2020 COMPORTEMENT VARIETAL SENSIBILITE AUX MALADIES DE CONSERVATION

Date : 29/09/2020

Rédacteur(s) : Yannick Montrognon

1. Thème de l'essai

La SEFRA étudie des variétés confiées par les obtenteurs et les éditeurs pour réaliser des observations sur leur comportement agronomique dans le cadre de la charte variétale coordonnée par le Ctifl.

2. But de l'essai

Connaître les sensibilités variétales aux maladies de conservation des nouvelles variétés.

3. Facteurs et modalités étudiés

Environ une cinquantaine de variétés de pêches et nectarines en observation, réparties en tranches de plantation de 2013 à 2018.

4. Matériel et Méthodes

– Matériel Végétal

Scion ou œil dormant sur porte-greffe Montclar® essentiellement.

– Site d'implantation

Verger expérimental d'Etoile sur Rhône (26).

– Dispositif expérimental

- 2 arbres/variété en simple Y, 6 x 2 m, soit 833 arbres/ha

– Observations et mesures

L'étude se compose en 2 parties :

- estimation de la sensibilité au verger. Une note de 0 à 5 est attribuée en fonction du pourcentage d'écart de récolte liés à la pourriture.
- estimation de la conservation en post-récolte avec un protocole commun entre les différents sites d'expérimentation variétale : Ctifl et Stations Régionales (CENTREX et SudExpé). Soit 60 fruits par variété observés tous les 2 jours après un passage de 72H en frigo et conservation en salle climatisée à 20°C.

La conservation post-récolte est notée très bonne (TB) à très mauvaise (Tma).

– Conduite de l'essai

Irrigation : micro-jets ; dose en fonction des besoins / précipitations / ETP.

Fertilisation : dose en fonction des besoins.

2020 : bilan N-P-K-Mg : 169/84/243/46

Protection phytosanitaire : PFI.

Désherbage : chimique au pied des arbres sur les tranches 2013 à 2016 et mécanique sur les autres.

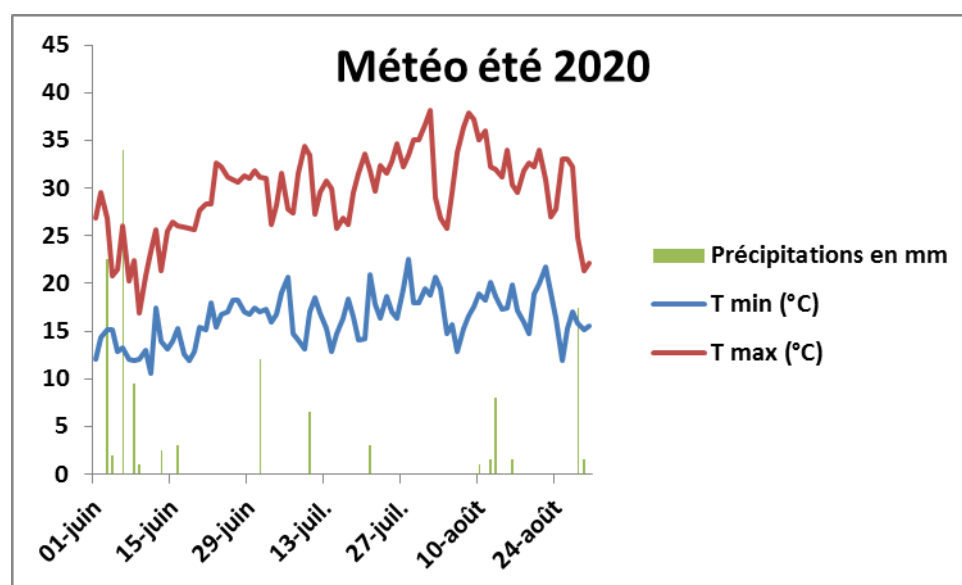
Conduite de l'arbre : classique / producteur.

– Traitement statistique des résultats

Dispositif non adapté à un traitement statistique des résultats.

5. Résultats détaillés :

– Point météo



L'été a été très chaud et sec. La météo n'a pas été propice au développement des monilioses.

Cependant, nous pouvons noter quelques épisodes pluvieux début juillet et mi-août, ce qui a entraîné une augmentation de la pression en monilia. Globalement, nous pouvons qualifier la pression en monilia de faible à moyenne.

– Résultats

Le détail des observations est exposé dans le tableau ci-dessous. Les variétés sont classées par sensibilité croissante 2020.

Cette année, peu de variétés ont présenté des forts de taux de monilia à cause de la météo plutôt défavorable au développement du champignon.

Néanmoins, certaines variétés ont eu un mauvais comportement vis-à-vis des monilioses. Il s'agit de Blanto cov, SF 14 099, Filoe cov.

A l'opposé, Boréal cov, NECTASWEET® Nectarbuzz cov, Najiris cov, IPS 763-11PB, TONICSUN® Crispdream cov, TONICSUN® Crisplova cov et REGALCAKE® Flatelse cov ont présenté une faible sensibilité au verger, ainsi qu'une bonne conservation post-récolte.

SENSIBILITÉS VARIÉTALES AUX MALADIES DE CONSERVATION

Variétés triées par sensibilité SEFRA 2020 croissante

Nom variété	Observations SEFRA 2020			Observations pluri-annuelles	
	SENSIBILITÉ au verger /5	CONSERVATION Post-récolte	SENSIBILITE 2020	Nb d'années de recul SEFRA	Avis SEFRA
BOREAL cov	0	TB	très faible	4	plutôt peu sensible
NECTASWEET® Nectarbuzz cov	0	TB	très faible	2	plutôt peu sensible
NAJIRIS cov	0	TB	très faible	2	plutôt peu sensible
IPS 763-11 PB	0	TB	très faible	2	plutôt peu sensible
TONICSUN® Crispdream cov	0	TB	très faible	2	plutôt peu sensible
TONICSUN® Crisplova cov	0	TB	très faible	2	plutôt peu sensible
REGALCAKE® Flatelse cov	0	TB	très faible	1	plutôt peu sensible
NAJIZEL cov	0,5	TB	très faible	3	plutôt peu sensible
NAJASIA cov	0,5	TB	très faible	3	plutôt peu sensible
AMAPOLA cov	0,5	TB	très faible	1	plutôt peu sensible
MELISSA cov	0,5	TB	très faible	1	plutôt peu sensible
NABLARA cov	0	B	très faible	2	plutôt peu sensible
HONEY QUEEN® Zai965N	0	B	très faible	2	moyennement sensible
ASPEN WHITE® Zai728PB	0	B	très faible	3	plutôt peu sensible
ARIZONA cov	0	B	très faible	1	plutôt peu sensible
ASF 1148L	0	B	très faible	2	plutôt peu sensible
IPS 774 11-P	0	B	très faible	1	plutôt peu sensible
BURMA cov	0,5	B	faible	2	plutôt peu sensible
PABINA cov	0,5	B	faible	3	plutôt peu sensible
ASF 15-164	0	M	faible	2	plutôt peu sensible
PAJENY cov	0	M	faible	1	plutôt peu sensible
TONICSUN® Crispsol cov	0	M	faible	3	plutôt peu sensible
NABURY cov	0,5	M	faible	2	moyennement sensible
PSB 5904-21	0,5	M	faible	1	plutôt peu sensible
NABALISE cov	0,5	M	faible	1	plutôt peu sensible
SF 14 089	0,5	M	faible	1	plutôt peu sensible
SAMANTHA cov	0,5	M	faible	2	plutôt peu sensible
REGALCAKE® Flatbuzz cov	0,5	M	faible	2	plutôt peu sensible
REGALCAKE® Flatcandy cov	0,5	M	faible	2	plutôt peu sensible
NECTASWEET® Nectarnoala cov	0	Ma	moyenne	3	plutôt peu sensible
NECTAPOM® Nectana cov	0	Ma	moyenne	3	plutôt peu sensible
NABYR cov	0,5	Ma	moyenne	2	plutôt peu sensible
NAJIREINE cov	0,5	Ma	moyenne	1	moyennement sensible
PSB 5661-56	0,5	Ma	moyenne	2	plutôt peu sensible
ASF 16-168	0,5	Ma	moyenne	2	plutôt peu sensible
ARTEMIS cov	0,5	Ma	moyenne	3	plutôt peu sensible
PAJALADE cov	0,5	Ma	moyenne	2	plutôt peu sensible
REGALCAKE® Flatwo cov	0,5	Ma	moyenne	1	moyennement sensible
BLANTO cov	0,5	Tma	forte	1	plutôt sensible
SF 14 099	0,5	Tma	forte	2	moyennement sensible
FILOE cov	0,5	Tma	forte	2	moyennement sensible

TB : très bonne ; B : Bonne ; M : Moyenne ; Ma : Mauvaise ; Tma : Très mauvaise

6. Conclusions de l'essai

Les conditions climatiques de la saison 2020 ont été peu favorables au développement des maladies de conservation. La majorité des variétés n'a pas présenté de grosse sensibilité aux monilioses. Blanto cov, SF 14 099 et Filoé cov ont présenté le plus de dégâts de pourriture cette année.

Le nombre d'années de recul est faible sur de nombreuses variétés. Le classement établi cette année est donc très certainement susceptible d'évoluer dans les prochaines années. Les observations pluriannuelles permettent d'avoir une idée globale.

Le Président de laSEFRA,

DARNAUD



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



La responsabilité du ministère de l'agriculture ne saurait être engagée